



Souci annulation réservation auberge de jeunesse

Par **Choulamite**, le **05/08/2010** à **13:31**

Bonjour,

Nous avons réservé une chambre pour 6 personnes dans une auberge de jeunesse du Morbihan il y a moins de 7 jours, nous avons la preuve par l'acompte prélevé sur la carte bancaire.

J'ai appelé ce matin pour annuler et on me dit qu'il nous garderait 50% du montant total soit 58€. Soit disant qu'ils auraient bloqué notre réservation empêchant d'autres de s'inscrire or sur le site il reste plein de disponibilités.

ce sont les conditions générales pour un groupe, un groupe étant constitué d'au moins 20 personnes.

L'interlocuteur m'a dit qu'il allait joindre le siège de Paris puis me rappeler pour me dire si cela pouvait s'arranger or après 30 minutes il m'a rappelé me disant que ce n'était pas possible.

Mécontente je décide d'appeler moi même le siège et étrange il est fermé jusqu'au 16 aout!

On essaie donc de nous arnaquer délibérément, je dois rappeler vers 17h, quels sont mes droits, je dois demander les conditions générales quelles me soient envoyées ?

Par **Domil**, le **06/08/2010** à **04:16**

Un acompte ne se rembourse pas. Ils seraient même en droit d'exiger le paiement de la totalité du séjour réservé (sauf si les conditions de vente précise autre chose, selon, entre autres, le délai d'annulation). Payer un acompte, c'est déjà avoir acheté la chose (la vente est parfaite) et ne permet pas, sauf accord de l'autre partie ou conditions de vente particulière, de se dédire.

Si c'étaient des arrhes, ils ne sont pas remboursables (sauf conditions de vente). S'il n'y a aucun mention de la nature du versement, ce sont des arrhes.

Bref, sauf conditions de vente plus favorables que la loi, vous avez de la chance qu'ils acceptent de vous en rembourser la moitié de ce que vous avez versée. Vous devez donc regarder les conditions générales de vente pour voir ce qu'il en est.

PS : Le fait qu'ils aient été pleins ou non, que ça leur ait fait rater des réservations ou non, n'entre pas en ligne de compte.